



Date convocation : 30.08.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_39

Séance du mardi 06 septembre 2022

Le six septembre deux mille vingt-deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Représentés : 1

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, François RICHE, Hugues MORONI, David NEVEUX, Bruno JUPIN, Séverine Mulpas, Amélie BRASSEUR
Absent représenté : Dominique GARRÉ par Marie-Christine HALLIER
Absent excusé : Jonathan SCHNEIDER
Secrétaire de séance : Xavier PRIN

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité de Service 2021 – Assainissement

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. (SISPEA)

Après présentation du rapport relatif au service d'assainissement collectif, le Conseil Municipal

*ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif 2021.

*DÉCIDE de mettre en ligne les RPQS et leur délibération sur le portail du SISPEA (www.services.eaufrance.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.